

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3948

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA), La Gonette, Anciela, la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE), ETIC, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-3948**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA), La Gonette, Anciel, la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE), ETIC, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'ESS et l'innovation sociale s'inscrivent au croisement de différentes politiques publiques et participent de leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

La Métropole de Lyon a adopté son programme de développement économique pour la période 2016-2021 qui soutient, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire pour son territoire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 porte, parmi ses objectifs, celui de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, l'innovation sociale figure au cœur des principes du projet métropolitain des solidarités (PMS), qui confirme le souhait de soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'ESS.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Entre 2010 et 2015, l'emploi dans l'ESS a progressé de 23 % alors que l'emploi salarié total a, lui, progressé de 3 %. Les acteurs de l'ESS représentent aujourd'hui 10 % des entreprises de la Métropole et 12,5 % des emplois.

Ce modèle entrepreneurial spécifique est en constante croissance mais reste encore méconnu du grand public même si on constate que près des 2/3 des 18-30 ans déclarent un intérêt pour le secteur et que 75 % estiment qu'il contribuera au changement de la société.

Plusieurs structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leurs actions en matière de promotion et d'innovation sociale : la CRESS AuRA, Anciel, La Gonette, la MIETE, l'entreprise sociale ETIC et le MOUVES.

**II - Objectifs**

La stratégie de la Métropole pour développer l'ESS s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs autour de projets collectifs territoriaux,

- l'innovation sociale : soutenir l'innovation sociale et structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,

- l'entrepreneuriat solidaire et le développement d'affaires : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

Par ailleurs, la Métropole a engagé une démarche collective avec des entrepreneurs sociaux, des acteurs publics et privés et des têtes de réseau de l'ESS dans le but de renforcer les capacités d'innovation et l'impact social de l'écosystème métropolitain. Le collectif "Lyon French impact" s'est structuré autour de l'expertise de ces acteurs pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et démographiques du territoire et a reçu, en mars 2019, la labélisation "French impact". Cette distinction vient récompenser le plan d'actions pensé par le collectif, qui vise à renforcer le dispositif d'accompagnement à la création de projets innovants et à répondre aux enjeux prioritaires du territoire. La dynamique "Lyon French impact" a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2019-3552 le 24 juin 2019.

### III - Compte-rendu des actions soutenues en 2018

#### 1° - L'innovation sociale et le développement d'affaires : CRESS AuRA, Gonette, Anciola, MIETE

##### a) - CRESS AuRA

###### *Le projet associatif et ses objectifs*

La CRESS AuRA est une association mandatée par l'État pour représenter les acteurs de l'ESS. Elle est composée d'entreprises du secteur de l'ESS ainsi que d'organisations professionnelles régionales et est chargée de fédérer, représenter et accompagner l'ensemble de ces acteurs.

Le soutien de la Métropole à la CRESS AuRA, en cohérence avec la stratégie ESS de la Métropole porte sur l'offre de services développée par la CRESS AuRA pour les collectivités :

- la promotion,
- le développement d'affaires,
- l'innovation sociale.

###### *Bilan des actions réalisées en 2018*

###### *- Développement d'affaires*

La CRESS AuRA, en collaboration avec les services de la Métropole (chargés de mission ESS, développeurs économiques et chargés de liaison entreprises-emploi -CLEE-) organise des rencontres d'affaires dédiées aux professionnels : les "ESSpressos". Ces événements sont dédiés aux professionnels avec un double objectif :

- permettre aux entreprises dites classiques de collaborer avec des structures de l'ESS en développant un sourcing de fournisseurs responsables,
- développer l'activité économique des structures de l'ESS.

En 2018, 3 événements ont été organisés à Décines Charpieu, Lyon et Saint Germain au Mont d'Or. Ils ont réuni 131 participants et ont donné lieu à 616 rendez-vous qualifiés. À l'issue, 84 % des participants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de ces rencontres.

Par ailleurs, la CRESS propose aux porteurs de projets et aux entreprises de l'ESS des notes d'opportunités sur les mutations économiques et sociales du territoire afin de favoriser l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins. Ces notes permettent d'identifier des opportunités de marché au sein de secteurs émergents ou en développement et de favoriser les coopérations entre acteurs. En 2018, la CRESS AuRA a diffusé 3 notes d'opportunités :

- habitat et logement social,
- mobilité,
- silver economy.

En parallèle des notes d'opportunités, la CRESS organise des matinales d'informations : Perspectiv'ESS, sur les mêmes thématiques, afin de faciliter les échanges et les coopérations entre acteurs d'une même filière.

### *- Promotion*

Avec la loi du 31 juillet 2014, qui a défini le périmètre de l'ESS, ce mode d'entreprendre s'est ouvert à de nouvelles structures, notamment, aux sociétés commerciales, via l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Cet agrément ayant évolué, la CRESS propose des accueils spécifiques de porteurs de projets autour de la démarche d'obtention de l'agrément ESUS. Ce sont 40 porteurs du territoire de la Métropole qui ont été accueillis, informés et orientés : la CRESS établit un diagnostic puis oriente ensuite le porteur dans l'écosystème territorial. La CRESS a également organisé un petit déjeuner dédié à l'agrément ESUS ayant réuni 11 participants.

La CRESS co-anime également des interventions dans des événements, en collaboration avec différentes structures (intervention pendant la journée innovation sociale et associations avec le mouvement associatif, intervention sur radio Lyon Première, participation au comité d'experts Fonds d'innovation sociale -FISO-)

### *- Innovation sociale : accompagnements individuel et collectif*

L'ingénierie de projets individuels doit permettre l'émergence d'actions innovantes en fournissant un accès à des prestations de conseil, de formation, d'expertise ou encore à des financements spécifiques. En 2018, la CRESS a analysé 50 projets socialement innovants et 5 entreprises du territoire de la Métropole ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé :

- UBIC : un groupement d'entreprises construit autour de la synergie des compétences, le partage des moyens et l'optimisation des ressources techniques et commerciales qui agit dans le secteur de la rénovation et de la maintenance de bâtiments professionnels,

- INNO'VISU : qui a pour vocation d'aider les porteurs de projets technologiques innovants à destination des personnes atteintes de déficience visuelle,

- UMANAO : qui conçoit des serious game autour du développement de la construction de dynamiques collectives, du développement de compétences sociales et relationnelles,

- BRICOLOGIS : un espace de ressources pour l'amélioration du cadre de vie, basée à Vaulx en Velin, l'association propose un atelier de bricolage bois, un dispositif de prêt d'outils ou encore des espaces de coworking,

- FRICH'MARKET : collecte auprès des entreprises leur surplus de matériaux et de matières premières, les reconditionne et les revend par la suite à des prix solidaires aux créateurs ou constructeurs constituant le réseau de l'association.

Au cours des accompagnements individuels, la CRESS fournit un apport méthodologique (processus d'innovation, adéquation avec la stratégie de la structure, etc.), propose des mises en relations avec des entreprises agissant sur la même filière ou avec des acteurs de l'accompagnement technique ou juridique.

### **b) - La Gonette**

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a donné une base légale aux monnaies locales complémentaires (MLC). Son article 16 reconnaît les monnaies locales comme titres de paiement, si ces titres sont émis par des entreprises de l'ESS et que ces monnaies respectent l'encadrement fixé par le code monétaire et financier. La France est ainsi le 1<sup>er</sup> pays au monde à reconnaître les MLC dans une loi et compte aujourd'hui 60 monnaies locales sur le territoire national.

Initiées par des citoyens ou des collectivités locales, les monnaies locales permettent de réaliser des échanges contre des biens ou des services proposés sur un territoire. Ses utilisateurs s'engagent à respecter un ensemble de valeurs sociales, éthiques et environnementales.

Fin 2015, l'association Monnaie locale citoyenne (MLC) La Gonette a mis en circulation une monnaie complémentaire à l'euro sur le territoire de la Métropole. La Gonette circule sur le territoire, en alimentant l'économie réelle et locale, favorisant les circuits courts et donc la transition écologique, le lien social et l'emploi local. La Gonette compte aujourd'hui plus de 1 500 utilisateurs et un réseau de 280 professionnels adhérents répartis sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Le flux monétaire représente près de 150 000 gonettes équivalent euros en circulation.

Afin de poursuivre son développement, l'association a mené une enquête des besoins et freins à l'utilisation de la monnaie complémentaire auprès des Grand Lyonnais. Cette étude a permis d'identifier comme enjeu principal, la numérisation de la monnaie pour fluidifier les échanges tant du côté des utilisateurs que des professionnels. En 2018, La Gonette a été lauréate de l'appel à projets du Ministère de la transition écologique et solidaire qui lui a permis, avec les soutiens de la Métropole, de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne, de mener une étude de faisabilité lui permettant d'opter pour une solution numérique adaptée à leurs besoins.

### **c) - Anciel**

#### *Le projet associatif et ses objectifs*

Anciel est une association qui a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Pour ce faire, elle mène des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation auprès du grand public et des démarches de soutien à la participation citoyenne.

Pour ce faire, l'association mène 2 grandes démarches :

- la démarche "Envie d'agir" qui a pour objectif de susciter et d'accompagner les engagements citoyens en favorisant les rencontres et associations. Anciel dispose d'outils tels que le guide, le site internet et le magazine "Agir à Lyon". En parallèle, la structure organise des permanences et des animations sur l'espace public,
- la pépinière d'initiatives citoyennes qui permet d'accompagner gratuitement et sans sélection les porteurs d'initiatives sociales et solidaires. L'accompagnement s'appuie sur plusieurs principes : l'universalité (aucune sélection n'est pratiquée) gratuité, flexibilité et adaptabilité aux personnes, à la temporalité et aux besoins des initiatives. Chaque initiative est suivie par un binôme qui aborde tous les sujets inhérents au développement d'un projet (définition du concept, stratégie de développement, statuts et gouvernance, etc.). Anciel propose également des temps collectifs afin de favoriser les coopérations entre porteurs de projets.

#### *Bilan des actions réalisées en 2018*

Depuis 2014, la pépinière a accompagné plus de 450 initiatives dont 300 se sont concrétisées. Ce suivi global couvre les différents enjeux des actions qu'ils soient techniques ou personnels et est divisé en 2 dimensions : un accompagnement personnalisé et un accompagnement collectif entre les différents porteurs de projets.

### **d) - La MIETE**

#### *Le projet associatif et ses objectifs*

La MIETE est une association qui accompagne les projets au service du lien et de l'innovation sociale. Ses domaines d'expertise sont la mixité des publics et, notamment, le handicap, le faire ensemble, la participation, la gouvernance et l'accessibilité universelle. La MIETE agit comme un lieu ressources permettant de soutenir et d'accompagner les initiatives, en proposant un tiers-lieu inclusif et en poursuivant 2 objectifs :

- favoriser l'action collective autour de l'accessibilité universelle et de la mixité des publics à travers la coopération et la mutualisation,
- proposer des alternatives en vue d'une transformation sociale, par la gouvernance partagée et démocratique, un modèle socio-économique hybride et des relations bienveillantes entre les personnes.

Ces objectifs donnent lieu à différents types d'action basés sur l'accessibilité universelle (l'accessibilité universelle est définie comme le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents) :

- animation d'un lieu de vie situé à Villeurbanne dans le quartier de la Perralière, qui vise à répondre aux besoins des entreprises de l'ESS et des habitants de disposer d'espaces de convivialité, de travail, de pratique d'activités physiques, culturelles ou créatives. La MIETE a pour objectif, à travers son tiers-lieu, de favoriser l'action collective en permettant, à travers la mixité des publics, la coopération et la mutualisation,
- mise en réseau, formation et analyse de pratiques, notamment pour des projets à destination des publics fragilisés,
- accompagnement et facilitation des démarches collectives en phase d'étude ou de démarrage.

### *Bilan des actions réalisées en 2018*

En 2018, la MIETE dénombre 65 structures adhérentes (principalement des associations) et 250 membres. Elle a également accueilli 103 porteurs de projets au cours de divers temps collectifs :

- 15 conciergeries qui constituent une porte d'entrée sur le collectif pour accéder à l'accompagnement et aux ressources de la MIETE. À l'issue de ces temps, les porteurs de projets peuvent intégrer la MIETE ou être orientés vers les dispositifs adaptés,
- 10 petits déjeuners inter-associatifs,
- 2 formations autour du handicap et de l'autogouvernance.

La MIETE a également animé 10 formations pour 70 personnes et 30 structures autour de l'accessibilité universelle des événements, la mixité des publics, la coopération et les démarches collectives.

Enfin, en 2018 la MIETE a pu avancer sur de nombreux chantiers, notamment la création d'un fablab (le "tactilab") en faveur de l'accessibilité universelle permettant de concevoir des objets adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et, notamment, des déficients visuels. L'association a également entamé une démarche de diagnostic de territoire auprès des habitants de son quartier d'implantation afin de favoriser leur investissement et l'émergence d'initiatives citoyennes. La MIETE a organisé le Festival inter-associatif de la "Différence et de la diversité" ou "Fest'Dif" qui a réuni 60 partenaires et 60 structures membres de la MIETE, labélisé H+ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les différentes actions menées par l'association lui ont permis d'accroître son rayonnement et son influence, ainsi la MIETE a été sollicitée par différents offices de tourisme et collectivités pour mener des actions de formation autour de l'accessibilité.

### **e) - ETIC**

#### *Le projet de l'ESUS et ses objectifs*

En tant qu'ESUS, ETIC, par le biais de la mobilisation de l'épargne citoyenne et de fonds d'investissement solidaires, crée des espaces de bureaux et d'ateliers mutualisés à loyers modérés et à haute qualité sociale et environnementale pour soutenir le développement des entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale.

Effectivement, puisque ces structures ont la particularité de se fixer des règles supplémentaires au niveau social et environnemental, cela impacte bien souvent la marge potentielle que pourraient développer leurs activités économiques. Ainsi, leur équilibre financier est plus précaire et leurs possibilités d'investissement et de développement diminuent. À travers la mutualisation des espaces de vie, des équipements et des services permis par l'action d'ETIC, les structures de l'ESS peuvent optimiser leurs charges et libérer des marges de manœuvre pour pérenniser et développer des activités d'utilité sociale.

En tant qu'ESUS, ETIC oriente ses excédents dans la poursuite de son activité non lucrative, et la charge induite par son objectif social représente plus de 66 % de ses charges. De plus, elle pratique une politique de rémunération qui respecte les principes de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014.

#### *Bilan des actions réalisées en 2018*

Par délibération du Conseil n° 2018-2960 du 17 septembre 2018, la Métropole a attribué à ETIC une subvention de 20 000 € pour participer au financement d'un diagnostic des besoins des acteurs du territoire en termes de locaux d'activités. Ce recensement constitue la 1<sup>ère</sup> étape d'un projet en 2 phases ayant pour objectif, à terme, de favoriser les mutualisations entre acteurs de l'ESS.

Près de 250 structures ont répondu au questionnaire parmi lesquelles 54 sont en recherche active de nouveaux locaux d'ici 2020. Il est apparu, aux termes du questionnaire, que la surface totale souhaitée par les répondants atteint 30 262 m<sup>2</sup> contre 10 698 m<sup>2</sup> actuellement occupés, soit un rapport de 1 à 3. Ce diagnostic a fait ressortir les besoins en termes d'occupation temporaire (1/3 des structures intéressées) ou pérenne (75 % des structures intéressées), de surface, de budget ou encore de localisation.

Par ailleurs, ce diagnostic a permis de classer les besoins suivant différentes briques en regroupant entre eux des projets cohérents de par leur thématique. À terme, ces thématiques pourraient être constitutives des futurs lieux de mutualisation. Celles regroupant le plus de structures qualifiées sont l'écologie (32), l'insertion (23) et enfin la solidarité (24). Il est important de préciser qu'une thématique regroupe des structures pouvant agir dans différents secteurs d'activité. À titre d'exemple, dans le cas de la thématique écologie, 10 structures travaillent sur l'alimentation, 7 sur l'éducation, etc.

## 2° - Promotion de l'ESS et de l'innovation sociale

### Le MOUVES

#### Le projet associatif et ses objectifs

Le MOUVES regroupe des entrepreneurs sociaux ainsi que des acteurs engagés dans la promotion de l'entrepreneuriat social. Ses membres ont la conviction qu'ils ont une responsabilité essentielle dans la construction d'un modèle de développement alternatif : plus solidaire, plus équitable, plus soutenable.

#### Bilan des actions réalisées en 2018

Le MOUVES expérimentait depuis 2017, en collaboration avec la Métropole, des projections du film "Demain" afin de sensibiliser le grand public aux défis sociaux et environnementaux actuels. L'objectif de ces événements était, par l'intermédiaire du message positif porté par le film, de favoriser la mobilisation citoyenne autour d'initiatives qui existent près de chez eux.

Le format des événements était le suivant : la projection du film "Demain" suivie de présentations d'initiatives socialement innovantes. En plus du volet sensibilisation, ces soirées ont vocation à valoriser les innovations sociales et environnementales de chaque territoire et à favoriser le passage à l'action des citoyens. En 2018, 3 projections ont eu lieu : à Bron, Lyon 9° et Tassin la Demi Lune. À partir de 2019, c'est le film "Après-Demain" qui a été projeté à Villeurbanne et Oullins. Le cycle de projections 2018 a permis de sensibiliser 465 personnes à l'ESS et aux initiatives existant sur le territoire de la Métropole.

## IV - Programmes d'actions 2019 et plans de financement prévisionnels

### 1° - La CRESS AuRA

La CRESS AuRA poursuivra les actions entreprises en 2018.

L'un des objectifs 2019 de la structure est d'organiser au minimum 3 "ESSpresso" à l'échelle des Conférences de la Métropole. Un ESSpresso thématique sera également organisé à l'échelle de la Métropole.

En outre, la CRESS AuRA prévoit l'organisation de 2 événements "filiales" sur le territoire de la Métropole autour de thématiques spécifiques : habitat durable, handicap et culture. Ces événements accompagneront la parution des notes d'opportunité économiques.

La CRESS AuRA se propose également d'organiser des "réunions d'information" ACC'ESS, à destination des ESS et des chercheurs d'emploi en ESS. L'idée est avant tout de détecter et d'orienter davantage de porteurs de projets qualifiés vers l'ensemble de l'écosystème ESS grand lyonnais et ainsi faire économiser du temps précieux d'accueil individuel pour ces publics à l'ensemble des structures de l'écosystème. La CRESS proposera également des matinales d'informations sur différentes thématiques : financements européens, agrément ESUS, innovation sociale ou encore amélioration des pratiques.

Enfin, la CRESS souhaite poursuivre son accompagnement de projets socialement innovants, et organiser des sessions collectives sur une filière ou une thématique dédiées, en lien avec les acteurs de l'accompagnement à la coopération économique.

#### Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de structure	83 622	Région Auvergne-Rhône-Alpes	190 700
charges de personnel	229 749	État	114 407
prestations	128 950	Banque des territoires	54 300
fonction support	42 326	Métropole de Lyon	30 000
		autres	50 540
		ressources propres	44 700
<b>Total</b>	<b>484 647</b>	<b>Total</b>	<b>484 647</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € au profit de la CRESS AuRA pour ses actions en 2019 dans le cadre de la stratégie innovation sociale et développement d'affaires, montant identique à 2018.

## 2° - La Gonette

En 2019, l'association MLC La Gonette souhaite, par la numérisation de sa monnaie, accélérer son développement en proposant un service de compte en ligne dans un espace sécurisé à partir duquel particuliers et professionnels pourront effectuer leurs paiements. Une application mobile permettra les paiements par smart phone. Cet espace offrira également une boutique mutualisée en ligne pour les adhérents professionnels.

L'association s'est fixé pour objectif d'augmenter à minima de 20 % par an son nombre d'utilisateurs, de passer à 400 professionnels adhérents et d'atteindre un million de gonettes en circulation en 2021. Pour cela, elle va, notamment, prioriser son action sur la chaîne de fournisseurs de ses adhérents professionnels afin d'augmenter les transactions "BtoB" et se rapprocher des chambres consulaires et associations de commerçants. Un autre levier de développement est identifié avec la possibilité de payer un certain nombre de services publics en gonettes comme c'est déjà le cas à Nantes ou encore dans le Pays Basque.

L'association est aujourd'hui autofinancée à hauteur de 80 % par ses adhésions, son objectif est de tendre vers l'autonomie financière à 3 ans.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
frais généraux	27 255	autofinancement	61 591
charges de personnel	61 336	autres financements	15 600
prestations	3 600	Métropole de Lyon	15 000
bénévolat	60 000	bénévolat	60 000
<b>Total</b>	<b>152 191</b>	<b>Total</b>	<b>152 191</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € au profit de l'association MLC La Gonette pour son action en 2019 dans le cadre de la stratégie innovation sociale.

## 3° - Ancielia

Ancielia poursuivra ses actions d'accompagnement menées en 2018 dans le cadre de sa pépinière d'initiatives.

Au vu du nombre croissant de sollicitations (entre 8 et 10 nouvelles demandes par semaine), la structure souhaite favoriser l'élargissement de l'équipe d'accompagnateurs, à travers un appel à bénévoles. Ancielia envisage également d'assurer la montée en compétences des accompagnateurs en proposant des formations sur la posture de l'accompagnement, l'aide à la formalisation d'un modèle économique ou encore l'accompagnement d'initiatives récurrentes.

Aussi, Ancielia souhaite renforcer les temps collectifs entre porteurs de projets en créant une nouvelle équipe de bénévoles : "les animateurs pépinière". Ces derniers seront en charge de la conception de dispositifs participatifs et de leur animation.

### Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	40 686	vente produits et services	80 700
services extérieurs	26 825	subventions publiques	149 070
autres services extérieurs	7 686	dons et cotisations	26 782
charges de personnel	196 625	Métropole de Lyon	5 000
autres charges	1 730	subventions privées	12 000
<b>Total</b>	<b>273 552</b>	<b>Total</b>	<b>273 552</b>



Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit de l'association Anciela pour son action en 2019 dans le cadre de la stratégie innovation sociale et entrepreneuriat solidaire, montant identique à 2018.

#### 4° - La MIETE

L'association souhaite poursuivre son développement en intégrant de nouveaux membres et en renforçant ses capacités d'accompagnement au service des porteurs de projets du territoire métropolitain. Pour ce faire, la MIETE a conçu un outil de diagnostic permettant de repérer les forces et faiblesses des projets accueillis et de les orienter vers les structures métropolitaines proposant une offre répondant à leur besoin. La MIETE organisera également un accompagnement collectif visant le partage de compétences et l'émergence de partenariats innovants entre ses membres et les acteurs de l'ESS locaux.

Aussi, l'association complètera son accompagnement par l'accueil du grand public et la participation à des temps forts métropolitains sur l'ESS, et mettra en place un projet de développement local visant à faire émerger des initiatives citoyennes et des projets sur son territoire.

Enfin, la MIETE assurera des missions de formation et mettra à disposition des outils à destination des porteurs de projets, institutions ou collectivités afin de les accompagner dans la réalisation de leur accessibilité universelle et dans leur processus de gouvernance. Les outils prennent différentes formes :

- des ressources documentaires pour sensibiliser à l'accessibilité universelle : grille d'accessibilité (outil d'auto-évaluation), guide de la communication accessible, fiches pratiques autour de l'accessibilité universelle,
- du matériel d'adaptation et de compensation,
- le tactilab.

L'association a également été missionnée pour former les organisateurs de festivals régionaux à rendre leur événement universellement accessible.

Inauguré en décembre 2018, le tactilab réunit à l'heure actuelle une trentaine d'adhérents et différents porteurs de projets. L'objectif est de poursuivre l'émergence de projets adaptés au public en situation de handicap et de faire grossir son activité.

#### Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	40 882	vente produits et services	84 954
services extérieurs	25 310	subventions publiques	80 547
autres services extérieurs	11 672	fonds de soutien	56 115
		Métropole de Lyon	6 000
charges de personnel	150 815	produits de gestion courante	6 450
provision pour fonds propres	9 177	transfert de charges	3 790
contributions en nature	85 007	contributions en nature	85 007
<b>Total</b>	<b>322 863</b>	<b>Total</b>	<b>322 863</b>

En 2019, la MIETE a développé et structuré son accompagnement à destination des porteurs de projets grâce à l'élaboration d'outils de diagnostic et à la formalisation de temps d'échanges. Ce sont plus de 100 structures qui ont pu bénéficier d'une orientation ou de formations. Aussi, la mise en place du tactilab et la création d'outils autour de l'accessibilité universelle ont permis un nouveau positionnement de la MIETE comme centre de ressources à l'échelle métropolitaine sur cette thématique.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € au profit de l'association la MIETE pour son action en 2019 en faveur de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat solidaire, montant 1 000 € supérieur à 2018.

#### 5° - ETIC

Fort de du diagnostic établi pour la phase 1, ETIC souhaite à présent entamer la 2<sup>ème</sup> phase qui a pour but d'apporter des solutions concrètes aux besoins issus du questionnaire. Pour ce faire, elle prototypera 3 types de projets : un projet pérenne, un projet d'occupation temporaire et un projet multi-sites.

La 1<sup>ère</sup> étape de cette 2<sup>ème</sup> phase est d'identifier 3 lieux adaptés aux différents types de projets grâce à la mobilisation de propriétaires fonciers, bailleurs sociaux, promoteurs ou collectivités (à travers des groupes de travail et des entretiens spécifiques notamment). Ensuite, il s'agira de dresser un schéma d'aménagement pour chacun des 3 types de lieux, en impliquant un ensemble de structures candidates et des partenaires techniques et financiers. Le prototypage se fera par des modélisations de faisabilité (économique, juridique, architecturale, etc.) mais également par la production d'un schéma d'organisation et de gouvernance.

Par la suite, ETIC envisage d'essaimer cette démarche sur d'autres territoires, grâce à la production de divers outils, et la formalisation du processus en vue de l'adapter avec davantage de facilité. La capitalisation méthodologique et l'essaimage permettront de propager à l'échelle nationale une initiative issue du territoire de la Métropole et contribueront à conforter la place de la Métropole comme territoire performant en termes d'innovation sociale, dans la continuité de la labellisation Territoire French impact intervenue en février 2019. Ce projet porté par ETIC s'inscrit d'ailleurs dans l'un des enjeux du territoire ciblés lors de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt construite par le collectif métropolitain : le défi de l'immobilier d'entreprise pour les acteurs de l'ESS.

### Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	30 200	Métropole de Lyon	15 000
charges de personnel	27 800	autofinancement	43 000
<b>Total</b>	<b>58 000</b>	<b>Total</b>	<b>58 000</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au profit d'ETIC pour son action en 2019 en faveur de l'innovation sociale et de l'ESS, montant 5 000 € inférieure à 2018. En effet, l'effet levier du financement de la Métropole a permis d'identifier d'autres partenaires intéressés pour s'engager financièrement dans la 2<sup>ème</sup> phase du projet. Cette subvention entre dans le cadre du règlement d'exemption n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis.

### 6° - Le MOUVES

Les actions du MOUVES en faveur de la promotion de l'ESS en 2018 ont permis de s'adresser au grand public, et de sensibiliser les citoyens de la Métropole à ce mode d'entreprendre. Néanmoins, le MOUVES souhaite réorienter ses actions pour l'année 2019 en direction des projets socialement innovants et mettre en place "l'Impact investing tour" qui vise à développer la coopération entre investisseurs à impact social et entreprises sociales. Cette action s'inscrit en complémentarité de l'offre territoriale "Lyon French impact" et, notamment, de la Fondation de soutien à l'innovation sociale en permettant de mobiliser une ingénierie financière plus large autour de projets socialement innovants à fort potentiel d'impact.

Cet événement propose différentes actions :

- outiller les entrepreneurs sociaux sur l'investissement à impact social et la levée de fonds,
- faire se rencontrer entrepreneurs et financeurs à impact,
- valoriser des entreprises sociales qui réussissent et qui innovent à travers des prix "Impact territoire".

L'étape lyonnaise de cette tournée se tiendra à Vaulx en Velin (dans le bâtiment le Woopa) et se déroulera sur une journée le 10 décembre 2019 avec 3 temps forts :

- une matinée d'ateliers afin de faire monter en compétences les entrepreneurs et leur permettre d'optimiser le financement de leur projet : "élaborer un business plan", "évaluer l'impact social", "quel financeur pour quelle étape ?", "comprendre les contrats à impact social",
- une remise de prix pour récompenser les acteurs territoriaux,
- une après-midi d'identification et de mise en relation entre entrepreneurs sociaux et acteurs du financement.

**Budget prévisionnel**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	400	Banque des territoires	3 000
services extérieurs	1 100		
impôts et taxes	1 887		
charges de personnel	6 113	Métropole de Lyon	7 000
emplois et contributions volontaires en nature	500		
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>Total</b>	<b>10 000</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € au profit de l'association le MOUVES pour son action en 2019 en faveur de la promotion de l'ESS, montant identique à 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur de rapporteur précisant que :

" Dans le **IV - Programmes d'actions 2019 et plans de financement prévisionnels** de l'exposé des motifs, il convient de substituer le tableau du budget prévisionnel ainsi que la phrase commençant par « il est proposé [...] » par les éléments suivants :

**" Budget prévisionnel**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de structure	78 622	Région Auvergne-Rhône-Alpes	190 700
charges de personnel	229 749	État	114 407
prestations	128 950	Banque des territoires	54 300
fonction support	42 326	Métropole de Lyon	25 000
		autres	50 540
		ressources propres	44 700
<b>Total</b>	<b>479 647</b>	<b>Total</b>	<b>479 647</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € au profit de la CRESS AURA pour ses actions en 2019 dans le cadre de la stratégie innovation sociale et développement d'affaires, montant en baisse de 5 000 € par rapport à 2018. "

- Dans le dispositif, **1° - Approuve**, il convient de lire :

" a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2019, pour un montant total de 73 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € au profit de la CRESS AURA, "

au lieu de :

" a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2019, pour un montant total de 78 000 € répartis comme suit :

- 30 000 € au profit de la CRESS AURA, "

- Dans le **3° - La dépense**, il convient de lire :

" **3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 73 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171".

au lieu de :

" **3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 78 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171. "

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2019, pour un montant total de 73 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € au profit de la CRESS AuRA,
- 15 000 € au profit de MLC La Gonette,
- 5 000 € au profit d'Anciela,
- 6 000 € au profit de la MIETE,
- 15 000 € au profit d'ETIC,
- 7 000 € au profit du MOUVES,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations CRESS AuRA, MLC La Gonette, Anciela, la MIETE, ETIC, le MOUVES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 73 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**